

Du six mai deux mil treize, convocation adressée individuellement à chacun de ses membres pour la séance de ce conseil qui aura lieu à la mairie le seize mai deux mil treize.

COMMUNE DE COURTENAY
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2013

Le seize mai deux mil treize à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Courtenay légalement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leur séance sous la présidence de Marcel Tournier, Maire.

Christophe BERNARD a été nommé secrétaire de séance.

Jean-Michel Arène a donné pouvoir à Jean-Claude Romatier.

Gilles Moreau a donné pouvoir à Marcel TOURNIER

Serge SIRIOUD a donné pouvoir à Christophe BERNARD.

Le Maire ouvre la séance, il demande si des observations sont à formuler sur le compte rendu de séance du Conseil du vingt-six mars deux mil treize.

Les conseillers n'ayant pas d'observation à formuler, le compte rendu est approuvé par les conseillers présents ou représentés en début de séance.

SUBVENTION 2013 :

Le Conseil municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes pour l'année 2013 :

Assoc Club des Jeunes de Courtenay	100€
Club de la Forêt (3ème Age)	100€
Gym Club de Courtenay	100€
Théâtre du Superflu	100€
Association Fontanille	100€
SLC38	100€
Club Entente et Amitié	100€
Cent papiers et 101 livres	100€
MBC Evènements	100€
AICA (chasseurs à l'arc)	100€
Sou des Ecoles de Courtenay	1000€
Centre Social Odette Brachet Morestel	2294€
MJC de Montalieu	500€
Resto du Coeur	50€
ADMR Morestel	1000€
Association ISA Creys-Mépieu	50€
Comité d'Animation Hôpital de Morestel	80€
Association Nature Nord Isère Lo Parvi	50€
FRAPNA	50€

Prévention Routière Isère	50€
Fédération des œuvres laïques UFOVAL 38	120€
Association des donneurs de sang de Morestel	75€
Association « Les fils d'argent » Crémieu (1 résidente)	50€
Centre Educatif Camille Veyron (1 élève)	17€
Lycée Paul Claudel Villemoirieu (3 élèves)	51€
MFR Le Chalet St André de Gaz (1 élève)+	17€
IME Meyrieu les Etangs (1 élève)	17€
OCCE	100 €
TOTAL	6571€

REMBOURSEMENT DE SINISTRE :

Suite au sinistre intervenu sur un poteau incendie et après expertise, le Conseil dit qu'il y a lieu d'encaisser la somme de 2462,94 Euro, remboursement effectué par la compagnie d'assurance Groupama.

NOUVELLES MODALITES COMPOSITION CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010, portant réforme des collectivités territoriales (loi RCT) prévoit de nouvelles règles relatives au nombre et à la répartition des sièges des communes au sein des conseils communautaires des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Ces nouvelles règles doivent s'appliquer après le prochain renouvellement des conseillers municipaux en mars 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe le nombre et la répartition des délégués communautaires de la Communauté de Communes du Pays des Couleurs, après le renouvellement des conseillers municipaux en mars 2014, comme suit : 1 siège de droit à chaque commune avec siège supplémentaire par tranche de 1000 habitants soit 2 sièges pour la commune de Courtenay et un total de 43 sièges au conseil communautaire.

PRODUITS IRRECOUVRABLES :

Le comptable du Trésor Public précise qu'il n'a pu procéder au recouvrement d'une créance du rôle des eaux au titre des années 2008 à 2011. Le Conseil dit qu'il y a lieu d'admettre en non valeur la somme de 1231,41 Euro.

DEMATERIALISATION :

Le Conseil décide d'acquérir un service de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. De ce fait, il autorise le Maire à signer :

- la convention entre la Préfecture de l' Isère et la commune
- le bordereau d'adhésion au service Fast pour un montant de 1831,08 €

AFFOUAGE :

Suite à la proposition de la Commission, le Conseil municipal décide de maintenir le prix à l'hectare à 1100,00 € et de fixer comme suit le prix des coupes affouagères 2012 par coupe et par lot :

- Boulieu..... 3 lots à 110€

- Chanizieu..... 8 lots à 110€
- Courtenay..... 11 lots à 100€
- Lancin..... 4 lots à 120€
- Poleyrieu..... 11 lots à 110€
- Tirieu..... 4 lots à 110€

Coupes à asseoir en 2013 : concernant les coupes à asseoir en 2013 dans les forêts relevant du régime forestier, le Conseil Municipal après en avoir délibéré demande à l'ONF de bien vouloir procéder en 2013 au martelage de la coupe n° 74 à Tirieu pour 4ha85. Il précise leur destination : vente ou « partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques, sous réserve de la possibilité, pour ces bénéficiaires, de ne vendre que les bois de chauffage qui leur ont été délivrés en nature » (art L 145 1 du code forestier),

Inscription et paiement : Sur proposition de la commission affouage, le Conseil émet un avis favorable pour fixer le délai maximum pour les inscriptions en mairie aux coupes affouagères au 05 octobre de chaque année. Il précise également que les inscriptions devront être obligatoirement accompagnées du règlement correspondant.

COLUMBARIUM :

Laurence Marion rappelle qu'une consultation a été lancée auprès de deux prestataires pour la réalisation d'une fresque sur le mur intérieur du cimetière. Le Conseil décide de porter son choix sur Monsieur Borrás, créateur décorateur pour réaliser ce travail. Le devis d'un montant de 3 745,00 € TTC est accepté à l'unanimité.

TARIFS EAU POTABLE ET SERVICES :

Le Conseil décide de répercuter la redevance de prélèvement à l'abonné compte tenu de la tarification appliquée par l'agence de l'eau à la collectivité (46,60€ pour 1000m3).

Le Conseil décide de modifier les tarifs suivants :

-Prix du m3 d'eau potable.....	0,95€
-Prix de la taxe forfaitaire d'entretien.....	46,00€

(Tarifs applicables sur le rôle d'eau 2013-2014)

Le Conseil décide de maintenir les tarifs suivants :

-Droit de raccordement au réseau eau.....	350,00€
-Travaux de branchement au réseau eau sans traversée de route.....	1150,00€
-Travaux de branchement au réseau eau avec traversée de route.....	1500,00€
-Déplacement de compteur en limite du domaine public et après acceptation du propriétaire.....	350,00€
-Gel du compteur ou cible détériorée.....	50,00€

TARIFS ASSAINISSEMENT

Le Conseil décide de porter la taxe d'assainissement à..... 0,95€/m3
(Tarif applicable sur le rôle d'eau 2013/2014)

Le Conseil décide de maintenir les tarifs suivants :

-Participation Financement à l'assainissement collectif (PFAC).....	500,00€
-Redevance forfaitaire.....	10,00€

PATRIMOINE COMMUNAL :

Dans le cadre de la restauration du four de Poleyrieu, des devis complémentaires seront demandés.

VOIRIE – SECURITE :

Michel Flamand rappelle les diverses propositions de sécurité sur les entrées village ainsi que les nouvelles obligations en matière de Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE),

Le Conseil décide :

